



Compte rendu de l'atelier mensuel des projets – Septembre 2016

Date et lieu de la réunion : 6/09/2016 à Betton.

25 personnes présentes, dont Frédéric, nouvel adhérent.

Ordre du jour :

1. Les derniers évènements et dernières actions
2. Autres actions en cours ou à venir
3. Dates clés à retenir
4. Site internet et page Facebook
5. Vie du Collectif
6. Formation sur les traitements phytosanitaires par les agriculteurs

Compte-rendu :

1. Les derniers évènements et dernières actions :

- **Soutien aux victimes des pesticides :**

a. Point sur les victimes rencontrées :

Un récapitulatif sous forme de tableau par personne est présenté par chaque référent.

Depuis la création du Collectif en avril 2016, onze demandes de contact nous sont parvenues :

| | maladie | début | Age actuel | métier | dpt | |
|----|-----------|-------|------------|--------------------------|-----|----------------|
| 1 | parkinson | 2007 | 65 | Technicien agricole | 35 | |
| 2 | lymphome | 2009 | 45 | Technicien agricole | 35 | |
| 3 | lymphome | 2010 | 48 | paysan | 35 | |
| 4 | lymphome | 2011 | 52 | paysan | 35 | |
| 5 | lymphome | 2012 | 61 | paysan | 35 | |
| 6 | Asthme | 2012 | 58 | Technicien dératisation | 22 | |
| 7 | séminome | 2014 | 49 | Paysan | 56 | |
| 8 | lymphome | 2014 | 58 | Technicien | 29 | |
| 9 | parkinson | 2015 | 61 | Technicien espaces verts | 53 | |
| 10 | lymphome | 2015 | 65 | paysan | 35 | Décédé en 2016 |
| 11 | lymphome | 2015 | 46 | paysan | 56 | Décédé en 2016 |

Quelques aspects à souligner dans le tour de table :

- La MSA ne joue pas son rôle d'information : aucun des malades de cancer n'a été informé par la MSA que sa maladie est une maladie professionnelle (lymphôme, parkinson, leucémie...) ou qu'elle peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance en maladie professionnelle. Les malades ont découvert l'information par eux-mêmes ou par le Collectif.
- Médecins traitants et hématologues : certains font le lien avec les pesticides, voire incitent le malade à se déclarer en maladie professionnelle ; d'autres ne disent rien ou nient tout lien.
Il y a des cas de médecins qui disent aux victimes qu'il faut changer de métier ou de méthode (conversion en bio pour les agriculteurs).
- La MSA, comme l'a dit Me LAFFORGUE le 9 septembre, fait obstruction à la reconnaissance en maladie professionnelle. D'où la nécessité d'actions collectives et médiatisées.
- Certaines procédures engagées par la MSA vont nettement dans le sens des employeurs (exemple d'un cas d'inaptitude pour permettre un licenciement). Des dysfonctionnements sont constatés. Le cloisonnement des intervenants de la MSA (voir le compte rendu au point b.) aggrave ces dysfonctionnements.
- Des riverains sont exposés à des épandages illégaux à proximité des habitations (prêts de terrains non déclarés).
- Il faut une prise en compte de tout le parcours professionnel dans les dossiers : exemple d'ouvriers peintres exposés à des produits pétroliers avant activité en rapport avec l'agriculture.
- JF demande à étudier aussi 1 personne victime à Brest qui était exposée à des produits dans un cadre professionnel non agricole (Hôpitaux).

b. Relations avec la MSA :

- Point sur la **rencontre du 8 juillet à la MSA des Portes de Bretagne**.

Voici des extraits de notre compte rendu (HB) :

« Quatre représentants du Collectif (Michel BESNARD, Yvette RAYSSIGUIER, Michel PLANTARD et Henri BUSNEL) ont rencontré le Dr Carole MAILLOUX, médecin du travail chef, et Catherine HINRY, sous-directrice de la MSA Portes de Bretagne. Le rendez-vous était fixé avec le Dr MORVAN, médecin conseil qui s'était excusé au dernier moment, ce qui est regrettable du fait que les médecins conseils ont un rôle majeur dans la reconnaissance des maladies professionnelles.

Les points importants :

- > Le Médecin du travail intervient dans un champ limité : il n'a pas le droit de voir une personne en arrêt de travail, sauf dans le cadre de pré-reprises. Beaucoup de gens ne sont donc pas vus.
- > Pour la reconnaissance en maladie professionnelle, la démarche est entreprise si le salarié ou l'exploitant en fait la demande. Ensuite, on entre dans la démarche classique. On se réfère au tableau des maladies professionnelles. Il est parfois plus intéressant financièrement d'être en maladie (invalidité 2ème catégorie) qu'en accident de travail : prise en charge à 100 % des frais.
- > On note l'insistance des personnes rencontrées sur le secret médical et la séparation des rôles entre médecin du travail et médecin conseil.

Ce dernier aspect est effectivement fortement proclamé par la MSA, en tout cas au niveau du discours. La réalité apparaît très fluctuante. C'est ce que nous avons constaté au cours de la récente rencontre du 5 septembre entre une victime et le médecin conseil. Alors que ce dernier affirme qu'il y a étanchéité entre le médical et l'administratif, il n'hésite pas à affirmer quelques minutes plus tard qu'il décide de tout sur les deux plans, tout en disant que la notification de la décision est l'affaire des services administratifs. Difficile de s'y retrouver. »

Pour compléter, il faut garder en tête que **le secret médical est lié au malade uniquement**. Les médecins ne peuvent pas utiliser cet argument pour ne pas transmettre d'informations. Un malade peut rendre publique sa situation.

- L'association a fait une nouvelle demande de rencontre du Dr MORVAN, médecin conseil-chef, fonction pivot pour la reconnaissance en maladie professionnelle.

- **Actions « Riverains » :**

- a. Au niveau local :

- > *Point sur le dossier de la commune de Thorigné-Fouillard :*

Contexte : des maisons et appartements ont été construits à proximité de vergers et de champs utilisant des pesticides. Un groupe Riverains s'est mobilisé, a collecté des signatures et demandé à rencontrer le maire.

La lettre au maire a été envoyée au titre du Collectif, avec des témoignages des riverains à proximité des champs traités. Il a renvoyé vers la commission « Environnement-Qualité de vie » : la prochaine réunion est prévue le 15 septembre et est animée par la future maire. Une trentaine de personnes soutiennent activement la démarche et sont régulièrement informées. Un dossier vient d'être transmis à la commission.

Notre point de vue est qu'il faut rechercher le plus possible la médiation. C'est un rôle qui revient à la commune (commission environnement). Il serait pertinent qu'elle organise sur la commune une rencontre (reste à définir à quel moment) avec les agriculteurs conventionnels, des agriculteurs biologiques et des victimes de maladie.

Au préalable, il y a un travail à faire sur l'aspect juridique des traitements pesticides, pour bétonner l'argumentaire, mais le décret national a été récemment abrogé (voir point b.).

- > *Point sur les autres communes :*

Une réunion sur Melesse va être relancée.

Une réunion sur Betton serait aussi à faire, en se basant sur des faits concrets.

Il reste à voir comment on organise l'envoi des courriers : qui signe ? Par mail ou par courrier postal.

A noter qu'un groupe se constitue à Saint-Coulomb dans les zones légumières.

- b. Au niveau national :

L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 vient d'être attaqué par syndicat de producteurs de pommes et de poires et il a été abrogé par le conseil d'état. Cet arrêté interdisait jusqu'à présent l'utilisation de pesticides à moins de 5 m des cours d'eau et interdisait d'épandre des pesticides à plus de 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h). Cet arrêté de 2006 était à peu près la seule base de cadre légal en France visant à protéger les salariés agricoles et les riverains des parcelles. Aujourd'hui, il y a un vide juridique.

Génération Futures et des associations locales (Alerte Pesticides Médoc, Allasac ONGF, Alerte Médecins...) font pression au ministère de l'écologie pour remettre en place un décret protecteur. S. Royal prend en charge le dossier...

<http://www.generations-futures.fr/pesticides/acte-2-lettre-arrete-de-2006/>

<http://www.generations-futures.fr/pesticides/signez-et-faites-signer/>

Dans le cas où la loi ne nous protège pas, il ne faut pas hésiter à alerter sur les problèmes concrets des victimes et rechercher des solutions localement (Exemple : Thorigné-Fouillard).

A noter que les fruits sont les produits agricoles les plus pollués par les pesticides.

- **Information sur les actions récentes :**

- 23 juillet : Soirée débat sur Triskalia, avec les participants à l'Altertour à vélo, à Landebaëron (22).

- 31 juillet : Interview de Noël ROZE, paysan malade des pesticides, par France 3 Bretagne et diffusion aux infos régionales du dimanche soir (voir reportage sur notre site <http://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>, dans l'onglet Témoignages).

- 8 août : Participation au TRO BREIZH Marées vertes (diffusion des émissions de Inès Leraud sur la plage) à Fouesnant (29).

2. Actions en cours ou à venir :

- **Conférence de presse de soutien à Noël et Raymond POULIQUEN, salariés de Triskalia à Glomel (22) :**

La MSA Armorique vient de refuser de reconnaître Noël en maladie professionnelle « à titre conservatoire », et transmet son dossier au Comité Régional de Reconnaissance de Maladie Professionnelle (CRRMP).

Avec l'Union Syndicale Solidaires, Générations Futures, Phytovictimes, et en présence de Me LAFFORGUE, P. FRANCOIS et N. LAUVERJAT, nous avons organisé une conférence de presse au Club de la Presse de Rennes, **vendredi 9 septembre**.

Médias présents : FR3 Bretagne, Ouest France, le Parisien, Médiapart, Sans Transition (Bretagne Durable), Reporterre

Revue de presse :

<http://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/video-intoxication-triskalia-le-combat-de-raymond-pouliquen-et-son-fils-noel-1082103.html>

<http://www.leparisien.fr/economie/le-combat-d-un-pere-et-son-fils-contre-les-pesticides-10-09-2016-6108885.php>

<http://www.bastamag.net/Pesticides-le-geant-agro-alimentaire-Triskalia-accuse-par-des-salaries-atteints>

<http://www.humanite.fr/pere-et-fils-atteints-de-cancer-accusent-triskalia-et-les-pesticides-615439>

<http://rmc.bfmtv.com/emission/raymond-et-noel-victimes-de-pesticides-on-est-tues-tout-doucement-a-petit-feu-1036472.html>

Suite à la conférence de presse, les retombées médiatiques sont importantes. Nous avons donné des interviews à : RTL, RMC, France Bleu ARMORIQUE, RMC-BFM, et RCF le 13 septembre : <https://rcf.fr/actualite/eau-et-pesticides>

Date à retenir : le 17 septembre à partir de 14h : reportage radio sur Noël et Raymond, d'Inès LERAUD lors de l'émission « Co2 mon amour ».

- **Soutien au Collectif de parents du Landreau (44) :**

Un collectif de parents d'élèves (CLIP) s'est constitué dans la commune viticole du LANDREAU près de NANTES.

8 septembre : Quatre d'entre nous ont participé à un débat après la projection du film « bye bye pesticides » devant 150 personnes.

http://www.ouest-france.fr/environnement/pesticides-quand-le-pulve-traitait-pres-de-lecole-4425740?55_source=of&55_action=of_articles-partiels&55_emplacement=bloc-a-la-une

<https://www.facebook.com/CollectifLandreauInfoPesticides/>

- **Participation à des salons ou foires :**

10 et 11 septembre : foire BIOZONE à Mûr de Bretagne (22)

Une douzaine d'entre nous se sont relayés pour tenir le stand.

Beaucoup de témoignages et de contacts ont été établis.

28 et 29 septembre : Salon professionnel « la terre est notre métier » à Retiers (35)

Participation éventuelle

8 et 9 octobre : Salon Ille et Bio à Guichen (35)

A voir plus tard lors de la prochaine réunion.

3. Dates clés à venir :

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--|
| 22 septembre | Laurent GUILLOU et Stéphane ROUXEL | La Cour rendra son verdict suite à l'audience du 9 juin 2016, au TASS de ST BRIEUC, où Me LAFFORGUE a plaidé pour faire reconnaître le préjudice subi. |
| 18 octobre | Jean Claude CHEVREL | Défendu par Me LAFFORGUE, audience au TASS de Rennes pour décider de la reconnaissance en maladie professionnelle |
| 9 novembre | Claude LE GUYADER et Pascal BRIGANT | La Cour d'Appel de Rennes statuera sur le fond suite à sa demande, le 11 mai 2016, à la MSA Armorique, de saisir le Comité Régional de Reconnaissance de Maladies Professionnelles (CRRMP) pour donner son avis sur l'origine de leur maladie. |

4. Site internet et page Facebook

- Mise à jour de notre site internet : <http://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>
Vous y trouverez documents, photos, films sur l'actualité récente du Collectif.

Ainsi que notre page Facebook : <https://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/> régulièrement mise à jour.

5. Vie du Collectif :

- Nombre d'adhésions à ce jour : 90
- Le dossier rescrit fiscal (ou rescrit mécénat) :
Il s'agit d'une démarche visant à obtenir l'habilitation de l'association à recevoir des dons déductibles des impôts des donateurs.

Outre les dons manuels qui peuvent être faits à l'association, il faut attirer l'attention de chacun sur le fait que les frais réels engagés par les membres de l'association (notamment frais de déplacement) peuvent être considérés comme des dons à partir du moment où l'on renonce par écrit à leur remboursement. L'association établit alors un reçu fiscal qui aboutit à une réduction d'impôts de 60 à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Le dossier a été transmis en juillet à l'administration. Nous devrions avoir une réponse pour la fin de l'année. Elle devrait a priori être positive, dans la mesure où les textes viennent d'être assouplis il y a quelques jours. Une information sera refaite à ce sujet en fin d'année. En attendant, il est conseillé de noter dans le détail les frais engagés à compter de la création de l'association, le 12 avril 2016, car ne peuvent être pris en compte que les frais réels, dûment vérifiables. Un formulaire sera mis au point pour faciliter les choses (date, trajet, objet...). Les déplacements doivent être en relation avec l'objet principal de l'association.

Il faudra une trace dans la comptabilité à travers des dépenses et des recettes en nature (prestations bénévoles).

6. Formation sur les traitements phytosanitaires par les agriculteurs (MB) :

(Voir en pièce jointe le support de présentation qui sera enrichi avec le temps).

Vous trouverez quelques retours faits par les participants lors de la présentation :

- La technique de l'enrobage échappe à la comptabilité des produits phytosanitaires par les services de l'Etat. Le personnel qui enrobe les semences est très exposé. Il y a différentes couches de produits pesticides, dont certains sont volatiles. Les professionnels comme les jardiniers amateurs sont exposés à ces graines enrobées.
- L'aspergillose est un champignon qui s'est développé chez un agriculteur qui a traité avec beaucoup de fongicides : il en est mort car aucun anti-fongique médical ne pouvait le traiter.
- Les agriculteurs sèment de plus en plus tôt sur les conseils des techniciens pour pouvoir traiter en cas de problèmes et ils ont de plus en plus de traitements à faire ! Le problème est lié à la mono-culture. L'agriculteur biologique sème plus tard et mélange des cultures (exemple de 3 céréales en même temps).

Date de prochaine réunion :

jeudi 6 octobre 2016 à 20 h,
espace Anita Conti 10 rue du Trégor (en haut du bourg, près du cinéma l'Eveil et de l'ancien cimetière)
Betton (35)